



Communiqué de presse

27 février 2026

NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLÉGAL DE LE FAIRE.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONSTITUE UNE COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL ET NON UN PROSPECTUS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017, TEL QUE MODIFIÉ.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES.

ENGIE lance une augmentation de capital d'environ 3 milliards d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, afin de financer en partie l'acquisition de UK Power Networks, distributeur d'électricité de référence au Royaume-Uni

À la suite de l'annonce, le 25 février 2026, d'un accord pour acquérir 100% de UK Power Networks, distributeur d'électricité de référence au Royaume-Uni, ENGIE SA (la « Société ») annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles pour un montant d'environ 3 milliards d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, effectuée par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Augmentation de Capital »).

Affectation des fonds levés

Le produit net de l'Augmentation de Capital sera utilisé pour financer en partie l'acquisition de UK Power Networks (l'« Acquisition ») et contribuera au maintien de la notation de crédit *strong investment grade* d'Engie, conformément à son engagement. Le financement de l'Acquisition, dont la réalisation devrait intervenir mi-2026, a été entièrement garanti par un crédit relais accordé par Bank of America et BNP PARIBAS. Plus d'informations concernant l'Acquisition figurent dans le communiqué de presse de la Société en date du 25 février 2026.



Intention des actionnaires

La République française (l'« État ») via l'Agence des Participations de l'État, qui détient actuellement environ 23,6% du capital d'ENGIE, a fait connaître son intention de ne pas participer à l'Augmentation de Capital.

Principaux termes et calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et sans délai de priorité, en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 avril 2024 (19^e résolution) et conformément à l'article L. 411-2, 1^o du Code monétaire et financier, en France et en dehors de France (à l'exclusion, notamment, des États-Unis, du Canada, de l'Australie, du Japon ou de l'Afrique du Sud), sans offre au public (autrement qu'à des investisseurs qualifiés) dans quelque pays que ce soit (y compris la France). Les actions nouvelles seront offertes dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »)). Le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé dans le cadre de la construction accélérée du livre d'ordres.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de la Société. Les actions nouvelles auront, par conséquent, droit à tout dividende (y compris au titre de l'exercice 2025) dont la date d'arrêté des positions aux fins de paiement (*record date*) interviendra à compter de la date de livraison desdites actions nouvelles (incluse). Les actions nouvelles seront négociées sous le même code ISIN que les actions existantes de la Société, FR0010208488, sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris et Bruxelles et de la Bourse de Luxembourg.

Le prix d'émission de l'Augmentation de Capital et le nombre définitif d'actions ordinaires nouvelles à émettre devraient être annoncés dès que possible après la clôture du livre d'ordres le 27 février 2026.

Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital devrait intervenir aux alentours du 3 mars 2026.

Engagement d'abstention

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la Société a consenti un engagement d'abstention portant sur l'émission ou la cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital pour une période expirant 180 jours après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve d'exceptions usuelles ou d'une levée de cet engagement par les Coordinateurs Globaux Associés.

Dilution

À titre illustratif uniquement, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société¹ au 27 février 2026 et qui ne souscrirait pas à l'Augmentation de Capital, détiendrait environ 0,96% du capital social de la Société à la suite de l'émission des actions nouvelles, ce pourcentage étant calculé sur la base d'un prix d'offre égal au cours de clôture du 26 février 2026, soit 29,53€ par action.

¹ Soit 2 435 285 011 actions ordinaires au 27 février 2026 (en ce compris les actions auto-détenues).



Informations publiques et facteurs de risque

Ni l'offre des actions nouvelles, ni l'admission des actions nouvelles aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris et à Bruxelles et de la Bourse de Luxembourg, ne font l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Des informations détaillées sur la Société, y compris son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque auxquels la Société est exposée, sont décrites dans le document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé par la Société auprès de l'AMF sous le numéro D.25-0091 le 13 mars 2025, ainsi que dans le communiqué de presse annonçant les résultats annuels 2025 et le rapport d'activité 2025 de la Société en date du 25 février 2026, incluant les états financiers consolidés non audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le communiqué de presse de la Société relatif à l'acquisition de UK Power Networks et la présentation y afférente, et les communiqués de presse de la Société et les autres informations réglementées relatives à la Société, ces documents étant disponibles sur le site internet de la Société (www.engie.com/finance/).

La survenance de tout ou partie de ces facteurs de risque est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Augmentation de Capital suivants :

- (i) le cours de bourse des actions de la Société est susceptible de fluctuer et pourrait devenir inférieur au prix d'émission des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital ;
- (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient connaître des variations significatives ;
- (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action ; et
- (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution additionnelle en cas d'opérations ultérieures.

En complément, l'Acquisition est conditionnée à diverses conditions suspensives. En l'absence d'obtention des autorisations et approbations requises dans les délais envisagés, l'Acquisition pourrait ne pas être réalisée selon le calendrier anticipé à mi-2026, voire ne pas être menée à terme. Les avantages attendus de l'Acquisition pourraient ne pas se concrétiser dans les délais prévus. La Société pourrait aussi être exposée à des passifs et des risques dont elle n'avait pas eu connaissance ou qui n'avaient pas été correctement évalués à la date de l'opération, ce qui pourrait affecter défavorablement ses activités et ses résultats.

En outre, les opérations participant au refinancement de l'Acquisition pourraient ne pas être menées dans les délais anticipés ou ne pas être réalisées.

Intermédiaires financiers

BofA Securities et BNP PARIBAS agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et Barclays Bank Ireland PLC, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, J.P. Morgan et Société Générale agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés. Rothschild & Co agit en qualité de conseil financier indépendant.



À propos d'ENGIE

ENGIE est un acteur majeur de la transition énergétique dont la raison d'être est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone. Avec plus de 90 000 collaborateurs présents dans 30 pays, le Groupe couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production à la vente, en passant par les infrastructures. ENGIE regroupe plusieurs activités complémentaires : la production d'électricité et de gaz renouvelables, les actifs de flexibilité et notamment les batteries, les réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité, les infrastructures énergétiques locales (réseaux de chaleur et de froid) et la fourniture d'énergie aux clients particuliers, collectivités ou entreprises. Chaque année, ENGIE investit en moyenne 12 milliards d'euros par an pour faire avancer la transition énergétique et atteindre son propre objectif de net zéro carbone en 2045.

Chiffre d'affaires en 2025 : 71.9 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, Euronext 100, FTSE Euro 100, MSCI Europe) et extra-financiers (DJSI World, Euronext Sustainable - Europe 120 / France 20, CAC 40 ESG, MSCI EMU ESG screened, MSCI EUROPE ESG Universal Select, Stoxx Europe 600 ESG-X).

Contact presse Groupe ENGIE :

Tél. : +33 (0)1 44 22 24 35
engiepress@engie.com

Contact relations investisseurs :

Tél. : +33 (0)1 44 22 66 29
ir@engie.com



Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à l'acquisition de UK Power Networks par la Société (y compris les avantages, résultats, effets et calendrier de cette opération), toutes les déclarations relatives à la situation financière future attendue de la Société (et de UK Power Networks, combinée avec la Société), aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux dividendes, aux plans de financement, à la stratégie commerciale, aux budgets, aux dépenses d'investissement, aux positions concurrentielles, aux opportunités de croissance, aux synergies, aux plans et objectifs de la direction, et les déclarations contenant des termes tels que « anticiper », « avoisiner », « croire », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « pourrait », « devrait », « avoir l'intention de », « pouvoir », « potentiel », « avantage », et d'autres expressions similaires. Les déclarations contenues dans ce communiqué de presse relatives aux perspectives commerciales ou aux performances économiques futures, à la rentabilité, au chiffre d'affaires, aux charges, aux dividendes ou à d'autres éléments financiers anticipés de la Société (et des activités combinées de la Société et de UK Power Networks), ainsi que les autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives qui constituent des estimations établies par la Société sur la base des informations actuellement disponibles. Les déclarations prospectives sont, par nature, soumises à des risques, incertitudes et aléas significatifs d'ordre commercial, économique et concurrentiel, dont beaucoup sont inconnus et un grand nombre ne peuvent être ni anticipés ni maîtrisés par la Société et UK Power Networks. Ces facteurs peuvent entraîner des écarts significatifs entre les résultats, les performances ou les projets réels de la Société concernant UK Power Networks et les résultats, performances ou projets futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque discutés ou identifiés dans les documents publics qui ont été ou seront déposés par la Société auprès de l'AMF de temps à autre. Toute déclaration prospective faite par la Société est formulée à la date du présent communiqué de presse et ne constitue pas une garantie de performances futures. Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont indicatives et peuvent devoir être mises à jour, modifiées ou complétées de manière significative. Ce communiqué de presse ne contient que des informations résumées et ne saurait être considéré comme exhaustif.

Ni la Société, ni BofA Securities Europe SA (« BofASE »), BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Barclays Bank Ireland PLC, J.P. Morgan et Société Générale (BofASE, BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Barclays Bank Ireland PLC, J.P. Morgan et Société Générale ensemble, les « Teneurs de Livre Associés ») ne s'engagent à mettre à jour, modifier ou compléter les informations contenues dans ce communiqué de presse afin de refléter de nouvelles informations, de nouveaux événements ou pour toute autre raison, et les informations contenues dans ce communiqué de presse peuvent être modifiées sans notification préalable, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué de presse ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions, et les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer de ces restrictions locales et les respecter. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas, en tout ou partie, une offre ou une sollicitation d'acheter, de souscrire ou de vendre des actions nouvelles à toute personne aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre serait illégale, et l'offre des actions nouvelles ne constitue pas une offre au public dans quelque juridiction que ce soit, y compris la France, autrement qu'à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, ni une offre aux investisseurs de détail.

Aucune communication ou information relative à l'offre des actions nouvelles ne peut être transmise au public dans un pays où il existe une obligation d'enregistrement ou dans lequel une approbation est requise. Aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise dans un pays dans lequel un tel enregistrement ou une telle approbation serait requis(e). L'émission ou la souscription des actions nouvelles peut être soumise à des restrictions légales et réglementaires dans certaines juridictions, et ni la Société, ni les Teneurs de Livre Associés n'endossent une quelconque responsabilité en cas de violation par toute personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés, ni une offre de souscription et une sollicitation en vue d'une offre au public, autrement qu'auprès d'investisseurs qualifiés, dans quelque juridiction que ce soit, y compris en France.



Les actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, à moins d'être enregistrées en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou d'être offertes dans le cadre d'une opération exemptée de l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou non soumise à cette obligation. L'offre et la vente des actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. Sous réserve de certaines exceptions, les actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ni à des ressortissants, résidents ou citoyens de ces pays, ni pour leur compte ou à leur profit. Il n'y aura pas d'offre au public des actions nouvelles aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou ailleurs.

Dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« EEE »), le présent communiqué et toute offre qui pourrait être faite ultérieurement s'adressent exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du Règlement Prospectus (« Investisseurs Qualifiés »).

Au Royaume-Uni, la distribution du présent communiqué et de toute offre ultérieure s'adresse exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du paragraphe 15 de l'annexe 1 du *Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024*, (i) qui ont une expérience professionnelle dans le domaine des investissements relevant de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) qui relèvent de l'Article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance, ou (iii) à qui elles peuvent être légalement communiquées (toutes ces personnes, ainsi que les Investisseurs Qualifiés de l'EEE, étant désignées ci-après comme les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est réservé aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Le présent communiqué de presse (a) ne constitue pas un prospectus, une déclaration d'information sur les produits ou toute autre forme de « document d'information » au sens du Corporations Act 2001 of the Commonwealth of Australia (« Corporations Act ») ; (b) n'a pas été, n'est pas tenu d'être et ne sera pas déposé en tant que document d'information auprès de l'Australian Securities and Investments Commission (« ASIC »), de l'Australian Securities Exchange gérée par ASX Limited ou de tout autre organisme ou agence de réglementation en Australie, et n'est pas tenu d'inclure, ne prétend pas inclure et n'inclut pas toutes les informations requises pour un document d'information en vertu du Corporations Act; et (c) ne peut être fourni en Australie qu'à certains investisseurs (« Exempt Investors ») qui sont en mesure de démontrer qu'ils (i) appartiennent à une ou plusieurs des catégories d'investisseurs visées à l'article 708 du Corporations Act auxquelles une offre peut être faite sans divulgation en vertu du chapitre 6D du Corporations Act, ou (ii) sont autrement des personnes auxquelles un document d'information n'est pas requis en vertu du Corporations Act.

Le présent communiqué de presse ne peut être mis à disposition, et les actions nouvelles ne peuvent être proposées directement ou indirectement à la souscription, ni achetées ou vendues, et aucune invitation à souscrire ou à acheter les actions nouvelles ne peut être émise, et aucun projet ou prospectus définitif, aucune publicité ou autre document d'offre relatif aux actions nouvelles ne peut être distribué, reçu ou publié en Australie, sauf dans les cas où un document d'information n'est pas requis en vertu du Corporations Act.

Étant donné que toute offre de actions nouvelles est effectuée sans document d'information en Australie en vertu du chapitre 6D du Corporations Act, l'offre de ces actions nouvelles en vue de leur revente en Australie dans les 12 mois suivant leur émission peut nécessiter la remise d'un document d'information aux investisseurs si aucune des exemptions prévues par le Corporations Act ne s'applique à cette revente. En souscrivant aux actions nouvelles, chaque acheteur ou souscripteur d'actions nouvelles s'engage auprès de la Société et des Teneurs de Livre Associés à ne pas, pendant une période de 12 mois à compter de la date d'émission ou d'achat des actions nouvelles, offrir, transférer, céder ou aliéner de quelque manière que ce soit ces actions nouvelles à des investisseurs en Australie, sauf dans les cas où un document d'information n'est pas requis en vertu du Corporations Act ou lorsqu'un document d'information conforme est préparé et déposé auprès de l'ASIC.

Le présent communiqué de presse contient uniquement des informations générales et ne doit pas être considéré comme un conseil en matière de produits financiers. Il a été préparé à titre d'information générale uniquement, sans tenir compte de vos objectifs d'investissement, de votre situation financière ou de vos besoins particuliers. Les personnes mentionnées dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être titulaires d'une licence australienne de services financiers et ne pas être autorisées à fournir des conseils en matière de produits financiers. Aucun délai de réflexion (*cooling-off period*) ne s'applique à l'acquisition des actions nouvelles. Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent évaluer si l'acquisition de actions nouvelles est appropriée au regard de leur situation financière ou demander l'avis d'un professionnel.

BofASE, dont le siège social est situé au 51 rue La Boétie, 75008 Paris, France, est immatriculée sous le numéro 842 602 690 RCS Paris. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, BofASE est un établissement de crédit et



d'investissement agréé et supervisé par la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'« ACPR »), et réglementé par l'ACPR et l'AMF.

BNP PARIBAS a son siège social au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, et est immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris. BNP PARIBAS est un établissement de crédit et d'investissement agréé et supervisé par la Banque centrale européenne et l'ACPR, et réglementé par l'ACPR et l'AMF.

Chacun des Teneurs de Livre Associés agit exclusivement pour le compte de la Société et de personne d'autre dans le cadre de l'Augmentation de Capital. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client respectif dans le cadre de l'Augmentation de Capital et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées à leurs clients respectifs, ni de fournir des conseils en rapport avec l'Augmentation de Capital, le contenu du présent communiqué ou toute opération, tout arrangement ou toute autre question mentionnés dans le présent communiqué.

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent acquérir une partie des actions nouvelles en tant que position principale et, à ce titre, peuvent conserver, acheter, vendre, proposer à la vente pour leur propre compte ces actions nouvelles et autres titres de la Société ou des investissements connexes dans le cadre de l'Augmentation de Capital ou à d'autres fins. En conséquence, les références aux actions nouvelles émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou négociées de toute autre manière doivent être interprétées comme incluant toute émission ou offre, souscription, acquisition, placement ou négociation par les Teneurs de Livre Associés et l'un quelconque de leurs affiliés respectifs agissant à ce titre. En outre, les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps, des warrants ou des contrats pour différences) avec des investisseurs, dans le cadre desquels les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent, de temps à autre, acquérir, détenir ou céder des actions nouvelles. Les Teneurs de Livre Associés n'ont pas l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou opérations, sauf si la loi ou la réglementation les y obligent.

Une annonce indiquant qu'une opération est « *couverte* » (c'est-à-dire que la demande indiquée par les investisseurs dans le livre d'ordres est égale ou supérieure au montant des actions nouvelles proposées) ne constitue en aucun cas une indication ou une garantie que le livre d'ordres restera couvert ou que l'opération et les actions nouvelles seront entièrement distribuées par les Teneurs de Livre Associés. Les Teneurs de Livre Associés se réservent le droit de prendre en charge une partie des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital à titre principal à tout moment, à leur seule discrétion, notamment pour tenir compte des objectifs de la Société et des exigences de la directive MiFID II, et conformément aux politiques d'attribution.

Aucun des Teneurs de Livre Associés, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou agents respectifs n'accepte une quelconque responsabilité ou obligation et ne formule aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant au fait qu'une information aurait été omise), ni quant à toute autre information relative à la Société, à ses filiales ou à ses affiliés, qu'elle soit écrite, orale ou présentée sous forme visuelle ou électronique, quel qu'en soit le mode de transmission ou de mise à disposition, ni au titre de toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué ou de son contenu, ou survenant de toute autre manière en relation avec celui-ci.

Chaque distributeur est tenu de procéder à sa propre évaluation du marché cible pour les titres concernés et de déterminer les canaux de distribution appropriés.